

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250702-DEC2025-052-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DECISION DU PRESIDENT **N° D2025-052**

Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide du commerce Optic des trois villages

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

VU la délibération n°2024-185 en date de 12 décembre 2024 actant les modifications du règlement suite aux modifications du règlement du dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 10 juin 2025 ;

VU le projet présenté ci-après :

Madame IZMIRLI, opticienne à domicile depuis 2023, a créé le commerce Optic des trois villages à Villieu-Loyes-Mollon. Dans le cadre de cette création, elle investit dans des travaux de rafraîchissement, de façade et de sécurité (acquisition de matériel de sécurité et surveillance, création d'une vitrine avec ouverture adaptée aux PMR).

Ces investissements visent à moderniser le lieu et créer un commerce dit de proximité.

L'investissement retenu s'élève à 33 697,64 € HT euros.

Madame IZMIRLI sollicite une subvention à hauteur de 3 369 euros HT.

.../...

- **DECIDE** d'octroyer à Madame IZMIRLI, dirigeante du commerce Optic des trois villages, une subvention de 3 369 euros HT correspondant à 10 % d'une dépense de 33 697,64 euros HT.
- **RAPPELLE** que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 2 juillet 2025
Publiée le 04 JUL. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 2 juillet 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

